



Nouvelle-Écosse (NE)

Population : 998 832

Nombre d'écoles (M-12) : 370

Nombre d'élèves (M-12) : 125 124

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ~122 756

Gouvernance et réglementation

L'offre d'un apprentissage à distance (formation à distance ou apprentissage en ligne) par l'intermédiaire de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (ÉVNE) est régie par les 11 dispositions incluses dans la convention collective entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (SENE). Dans cette convention collective, l'apprentissage à distance est défini comme suit :

méthode d'enseignement s'appuyant principalement sur la communication entre les élèves et les enseignants par l'intermédiaire du réseau Internet ou d'autres modes de communication par voie électronique, de téléconférences, de vidéoconférences ou de correspondances électroniques. Cette méthode d'enseignement permet aux enseignants, aux élèves et au contenu de se situer dans des emplacements différents et non centralisés et elle permet donc à l'apprentissage de se faire indépendamment des contraintes de temps et de lieu. (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2020, p. 54)

En plus de cette définition de l'apprentissage à distance, le document contient plusieurs clauses se rapportant aux conditions de travail pour les enseignants responsables de l'apprentissage à distance (obligation pour l'enseignant d'avoir un certificat d'aptitude à l'enseignement, obligation de prise en compte de l'apprentissage à distance dans la charge de cours officielle de l'enseignant, taille maximum des classes d'élèves pour l'apprentissage à distance, possibilité pour la journée d'école en apprentissage à distance d'être différente, du moment que l'équivalence est maintenue, etc.).

En outre, la convention collective décrit plusieurs responsabilités pour les écoles ou les conseils scolaires qui choisissent d'offrir des programmes d'apprentissage à distance :

- Les écoles doivent avoir des surveillants pour les élèves au niveau local quand les élèves participent au programme d'apprentissage à distance.
- Les écoles doivent avoir un coordinateur local de l'apprentissage à distance.
- Si le cours existe dans l'école locale de l'élève, il faut obtenir l'approbation de l'école pour que l'élève puisse suivre le cours dans le cadre de l'apprentissage à distance.

Pour finir, il y a une clause qui instaure un mécanisme officiel permettant des concertations entre les exploitants des programmes d'apprentissage à distance et le syndicat, par l'intermédiaire d'un comité consultatif provincial.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

C'est la Division des ressources et des technologies pédagogiques (DRTP) de la Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs (DIPSE) du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse qui assure la gestion des programmes de formation à distance dans la province. Elle collabore avec un conseil de gestion composé de représentants de tous les centres régionaux d'éducation et Conseil scolaire acadien provincial.

Il y a deux programmes de formation à distance dans la province. L'ÉVNÉ, d'une part, propose des cours en ligne. Le nombre d'élèves des sept centres régionaux anglophones et du Conseil scolaire acadien provincial ayant suivi des cours en ligne avec l'ÉVNÉ en 2020-2021 était de 1 919 environ. D'autre part, le programme, Études par correspondance a offert 953 cours à 637 étudiants. À la fin de l'année scolaire 2020-2021, environ 1 400 élèves étaient actifs dans ce programme par correspondance, qui lui n'est pas limité par le calendrier typique de l'année scolaire. Au cours de la prochaine année scolaire, des travaux sont en cours pour passer des cours traditionnels par correspondance à un format de prestation en ligne.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Un certain nombre d'initiatives d'apprentissage en ligne ont également été mises en œuvre dans le système scolaire pour les élèves inscrits à des cours traditionnellement (en personne). Par exemple, *Google Workspace for Education (G-Suite)* est disponible pour tous les élèves, enseignants et administrateurs de la province, et environ 123 000 élèves ont des comptes actifs (y compris les élèves de la prématernelle et des élèves diplômés qui désirent des cours). La plupart des classes traditionnelles (face-à-face) ont continué en 2020-2021 à utiliser Google Classroom comme outil d'apprentissage, permettant l'organisation du matériel numérique utilisé en classe, la communication et la possibilité de passer à l'apprentissage en ligne selon les besoins. De plus, tous les élèves de 9^e année participent à une composante d'apprentissage mixte sur la littératie financière dans le cadre du cours d'éducation à la citoyenneté 9. Le Ministère fournit une plateforme appuyer l'apprentissage en ligne mixte via le système de gestion de l'apprentissage Moodle qui est largement utilisé dans les classes de la province pour partager des ressources, appuyer l'enseignement ainsi que les communautés d'apprentissage professionnelles pour les enseignants.

Apprentissage à distance

Fermeture des écoles – printemps 2020

Les écoles de la Nouvelle-Écosse ont fermé le 15 mars 2020. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a fourni des ressources en littératie, en numératie et en santé mentale aux élèves, aux parents et aux tuteurs légaux. De plus, entre le 8 avril et le 3 juin 2020 cinq modules d'apprentissage ont été distribués aux élèves de la province. Les plateformes *Google Classroom* et *Learn360* ont été utilisées pour se connecter avec les élèves, partager du contenu et évaluer l'apprentissage. Des *Chromebooks* ont été distribués aux élèves et ceux qui

n'avaient pas ou peu d'Internet ont reçu des trousseaux d'apprentissage par l'intermédiaire d'un journal provincial. Les attentes en matière de fréquentation pour l'apprentissage à distance étaient de cinq heures par semaine de la maternelle à la 6e année, de dix heures par semaine pour la 7e à la 9e année et de trois heures par semaine pour chaque cours la 10e à la 12e année. Tous les tests standardisés provinciaux ont été annulés et les notes finales émises sur les bulletins étaient basées sur le travail assigné et complété (Nagle et al., 2020a).

Réouverture des écoles – automne 2020

L'année scolaire 2020-2021 a débuté à l'automne sans retard avec une réouverture complète qui comprenait des mesures sanitaires qui incluaient les regroupements en cohortes, la distanciation physique, les cours en plein air utilisés autant que possible, la reconfiguration de l'espace de classe et la signalisation pour réguler les déplacements des élèves. Aucun grand rassemblement scolaire (c'est-à-dire les assemblées et les cafétérias) n'était autorisé. Les masques étaient obligatoires pour les élèves de la 4e à la 12e année. Des évaluations diagnostiques étaient prévues dès le début de l'année scolaire afin d'évaluer l'apprentissage des élèves et aider les enseignants à mieux comprendre les besoins d'apprentissage de leurs élèves. Cependant, les évaluations standardisées provinciales ont été annulées (Nagle et al., 2020b).

Année scolaire 2020-2021

Les écoles étaient ouvertes à l'apprentissage en présentiel jusqu'au 28 avril 2021, date à laquelle elles ont fermé en raison de l'augmentation des cas de COVID-19. Le 19 mai, la province a décidé de maintenir la fermeture des écoles pour le reste de l'année scolaire. Cependant, dans certaines régions l'apprentissage en classe a été rétabli le 3 juin. Le modèle d'enseignement à distance était un mélange d'asynchrone et de synchrone avec un minimum quotidien de 1 heure synchrone et de 2 heures asynchrones pour les élèves de la maternelle à la 3e année, augmentant par tranches de 30 minutes pour les élèves de la 4e année à la 6e année et un autre 30 minutes pour ceux de la 7e année à la 9e année. Pour les élèves de la 10e à la 12e année, jusqu'à 50 % de leur journée scolaire était synchrone. Toutes les évaluations et tous les rapports se sont poursuivis conformément à une année scolaire régulière et les enseignants avaient accès à un site d'apprentissage en ligne développé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Les élèves qui avaient besoin de technologies d'assistance ont reçu des appareils, la priorité étant accordée aux communautés éloignées et marginalisées. Les étudiants sans accès à Internet se sont vu proposer d'autres options telles que la livraison d'une clé USB avec du matériel d'apprentissage (Nagle et al., 2021).

References

Government of Nova Scotia. (2020). *Agreement between the Minister of Education and Early Childhood Development of the Province of Nova Scotia and the Nova Scotia Teachers Union*. <https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/agreements/TPA%202019-2023%20-%20Final.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2020a). *Documenting triage: Detailing the response of provinces and territories to emergency remote teaching*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/Documenting-Triage-canelearn-emergency-remote-teaching-report1.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2021). *Toggling between lockdowns: Canadian responses for continuity of learning in the 2020-21 school year*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.153/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/08/canelearn-2020-21-school-year.pdf>

Nagle, J., LaBonte, R., & Barbour, M. K. (2020b). *A fall like no other: Between basics and preparing for an extended transition during turmoil*. Canadian eLearning Network. <https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/A-Fall-Like-No-Other-canelearn-remote-teaching-report2.pdf>